

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## caire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

AS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 605 Société : RAM 32736

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL ADDALI THAMI

Date de naissance : 01.01.1947

Adresse : BLOC A N° 116 Laissement Haouzia

Kenitra

Tél. : 0664.9346.84 Total des frais engagés : 587,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Hassane ZAKI  
Générale/Diabétologie  
Médecine "L" El Haouzia - KENITRA  
55, Bloc "L" El Haouzia - KENITRA  
tel 05 37 35 60 66  
SSM 06 60 21 25 40

Date de consultation : 6.2.2020

Nom et prénom du malade : EL ADDALI THAMI Age :

Lien de parenté :  Fille-mère  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : pharyngite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Kenitra Le : 06/02/2020

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01-02-2021	C		150 DT	
				Dr. Hassine AAKI Généraliste - Médecin Pédiatrie Hacizia - KENITRA 35 60 66 33 40

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	06/02/10	437,60

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F  
PROTHESES DENTAIBLES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **B** (Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Docteur Hassan ZAKI

Médecine Générale

55, Bloc "L" El Haouzia - Kénitra

Tél. : 05 37 35 60 66

G.S.M : 06 60 21 25 40

الدكتور حسن زكي

الطب العام

55، بلوك L الحوزية - القنيطرة

الهاتف : 05 37 35 60 66

المحمول : 06 60 21 25 40

Kénitra, le 6.2.2021 ..... القنطرة في :

Mr EL ADDACI Thami

126,30

Anfoumtin 1/ 1 Sachet x 20 1's x 41 cartons

58,40

John/20 x 20 1's 1 meh a/18 n

58,40

59,50

Enrum x 1 m x 37 cartons

89,50

Afiral 8m x 4 1 m x 37 cartons

24,00

Supradex 50 1 m x 37 cartons

29,00

Rituxan x 1 m x 37 cartons

437,60

Tél. : 06 60 21 25 40 ..... الهاتف :

PPV: 126,30  
LOT: 620/46  
PER: 03/21

05/2022 PPC 59,50  
LOT 052304/FC9

190742  
2022/11

PPC: 89,50 DH

190596  
09/2022

Lot :  
A consommer  
avant le :  
PPC : 79,90 DH